



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

21/04/2026

**AFFICHEE LE :**

21/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 33

**DATE D’AFFICHAGE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

28 avril 2026

**L’an deux mil vingt six, le 27 avril , à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Guillaume LEDEBT, Emmanuelle LEPETIT, Serge RICCI, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Mickaël MARIE, Bérengère DAUVIN, Kévin LEBRET, Fanny ZUNDT-TAHON, Xavier ONRAED, Marion DESHAYES, Bertrand HAVARD, Sandrine VAUDREVILLE, Alexia ATCHRIMI, Sami MAHMOUD, Carole DELAUNE DAVID, Jimmy POTEL DE GOUBERVILLE, Eline LOURTIL, Gilles SEBIRE, Corine RAYMONDE, Michaël CAMUS, Julie-Anne BIZET, Stéphane DUPONT, Marine THOMAS, André VROMET, Laurence FILOCHE-GARNIER, Joël JEANNE, David BLAIZOT, Amélie BONNARD, Fabienne JARREAUD, Murielle DUVET

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS** : Clément HUYGHE À Sandrine VAUDREVILLE, Philippe BOMBLED À David BLAIZOT,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**DÉSIGNATIONS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**DELIBERATION N° **DELIB-2026-071**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Xavier ONRAED

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

Conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au moins ;
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double, soit 32 noms proposés sur délibération du conseil municipal.

Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Il est ainsi proposé la liste des noms suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Position
Mme	FREUDENSPRUNG	Annie	Titulaire
Mme	DEBLE	Jacqueline	Titulaire
M.	PORTIER	Ludovic	Titulaire
Mme	PORTIER	Corine	Titulaire
Mme	BONNARD	Amélie	Titulaire
M.	MASSA	Dominique	Titulaire
M.	PILLU	Joël	Titulaire
M.	MICHEL	David	Titulaire
Mme	LELEGARD-ESCOLIVET	Maryline	Titulaire
M.	FREUDENSPRUNG	Erich	Titulaire
M.	CAMUS	Michael	Titulaire
Mme	LEPETIT	Emmanuelle	Titulaire
M.	VROMET	André	Titulaire
M.	ONRAED	Xavier	Titulaire
Mme	DE PANTHOU	Agathe	Titulaire
Mme	CLIQUET	Véronique	Titulaire
Mme	DUVET	Murielle	Suppléant
M.	TAVERNEY	Thierry	Suppléant
Mme	ACHALLE	Joelle	Suppléant
M.	HALLOT	Yves	Suppléant
Mme	HALLOT	Régine	Suppléant
M.	COEURDOUX	Thierry	Suppléant



M.	ESCOLIVET	Jean	Suppléant
M.	JOUANNE	Pascal	Suppléant
Mme	BLAIN	Patricia	Suppléant
Mme	BLIN	Dominique	Suppléant
M.	BLIN	Jean-Marie	Suppléant
M.	LEBRET	Kévin	Suppléant
Mme	LOURTIL	Eline	Suppléant
Mme	RAYMONDE	Corine	Suppléant
Mme	VAUDREVILLE	Sandrine	Suppléant
M.	SEBIRE	Gilles	Suppléant

Par conséquent,

VU l'article 1650 du Code général des impôts,

**Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'APPROUVER** la liste des contribuables listés ci-dessus parmi lesquels seront désignés 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants de la CCID ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	33	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Kévin LEBRET**